

## FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION 2022/2023

Je désire pratiquer l'équitation  à cheval  à Poney

Heure de cours choisie : .....

FORMULE CHOISIE :  Abonnement annuel  Trimestre  Carte de 10h

### Règlement intérieur

- Chaque cavalier doit être titulaire d'une licence en cours de validité. Une personne sans licence n'est pas assurée en cas d'accident. Le club est en mesure de vous en délivrer une.
- Le port de la bombe est obligatoire pour participer à un cours. Les assurances refusent de couvrir un cavalier sans bombe.
- Le club n'assure pas la « garde » des enfants en dehors des horaires de cours. Il ne peut être tenu pour responsable. Les mineurs, laissés la demi-journée ou plus, restent sous la responsabilité de leurs parents s'ils ne sont pas inscrits à un stage justifiant leur présence au club.
- Le parking n'est pas gardé, votre véhicule reste sous votre responsabilité.
- Toute leçon non décommandée 24h à l'avance par courrier, sur le carnet du club ou par e-mail sera considérée comme due. appel téléphonique non valable.
- Les horaires indiqués sont ceux du début des cours, prévoir d'être présent une demi-heure avant pour la préparation du cheval. Si le cavalier est en retard le cours ne pourra être effectué sans rattrapage et sans remboursement de la part du centre équestre.
- Le forfait trimestriel et annuel permet de réserver automatiquement sa place en reprise sur un créneau horaire fixe pendant tout un trimestre ou toute une année (hors vacances scolaires)

**Rattrapage** : Il y a sur le trimestre 2 heures de rattrapage si cela a été bien décommandé 24h à l'avance par courrier, mail ou inscription sur le cahier du club Appel téléphonique non valable (Au-delà de 2 heures manquées, il n'y a ni remboursement et ni report possible et sur l'année il y aura 6 heures de rattrapages. Le rattrapage s'effectue dans un autre cours et hors vacances scolaires sans possibilité de rattraper dans des stages ou des randonnées et uniquement sur le trimestre en cours. On ne peut pas rattraper les heures de l'hiver sur les horaires d'été.

**Remboursement** : - Pour le forfait trimestriel : Aucun remboursement n'est effectué, il peut être reporté sur présentation du certificat médical ou déduit sur un stage pendant les vacances de février uniquement.

- Pour le forfait annuel : en cas d'accident ou de maladie grave entraînant une incapacité à la pratique sportive de plus d'un an, certificat médical exigé ; le reste de votre abonnement annuel vous sera remboursé après avoir déduit, au tarif de l'heure, les leçons antérieures à la date de l'arrêt définitif

**Le paiement** : Le paiement se fait en début de trimestre jusqu'au 15 de chaque mois du début de trimestre, le paiement de l'année se fait en début d'année et sur la totalité des 10 mois et les chèques seront encaissés au 15 de chaque mois **Si le paiement n'est pas effectué à ces dates, le club se réserve le droit de ne plus attribuer cheval au cavalier n'ayant pas réglé son abonnement.**

- **Les examens** : Les galops de la FFE sont passables sur les vacances scolaires uniquement. Le calendrier est disponible sur le site internet en sachant qu'à partir du GALOP 4 2h/semaine est recommandé pour assurer la réussite à l'examen et/ou minimum 2 stages de 3 jours dans l'année est recommandés. A partir du Galop 5, il faut obligatoirement 2h/semaine ou minimum 2 stages de révisions pour pouvoir présenter l'examen avec réussite.

- **Les concours**. *Le couple cheval/cavalier reste à l'entière décision de votre moniteur. Le cheval ou le poney peut être changé en cours de saison. Aucun cavalier que ce soit en fonction de son âge ou de son niveau n'a de droit sur les chevaux de club.*

Les cavaliers doivent disposer de la licence FFE + Certificat médical+ Autorisation parentale

Tout cavalier absent, quelle qu'en soit la cause, ne pourra en aucun cas être remboursé. Les cavaliers engagés en concours doivent participer à l'embarquement, au débarquement des chevaux et au rangement du matériel. Le cavalier doit posséder la tenue de concours : Pantalon blanc + veste (FFE ou ordinaire)

Pour participer à des compétitions à l'extérieur du club, le cavalier doit monter 2h par semaine. Pour pouvoir prétendre à participer à un certain niveau de compétition il faut posséder les diplômes suivant : • Club 4, il faut le galop3, • Club3 c'est le galop 5, • Club 2 le galop 6 • Club1 le galop 7. Pour participer dans les niveaux plus important minimum club 2, il faut une pratique très régulière qui se monte à 3h/semaine ou 2h + des stages réguliers au moins 2 par/an ou acheter son propre cheval /Poney

**L'inscription est nominative et ne peut être reportée sur une autre personne**

**NOM** ..... **PRENOM**.....

DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE.....

N° de téléphone..... E-mail.....

### **PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE**

NOM..... Prénom.....

ADRESSE.....

N° de téléphone.....

Signature :

Date : .....

En acceptant le règlement intérieur